



Conseil Municipal du 10 octobre 2018

Compte rendu

L'an deux mille dix-huit, le 10 octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de DANGE-ST-ROMAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Claude DAGUISÉ.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 octobre 2018

Membres présents en exercice : MORIN Brigitte - RENOUX Laurent – MARQUES-NAULEAU Nathalie - DUBOIS Marie-France - DUBOIS Gaëtan - LOIZON Carole – BRETON Jacques - ROY Franck – BRAGUIER Isabelle – BRAULT Laurent - LASGORCEIX Michel – GOUYETTE Isabelle - TRINQUARD Béatrice - LEDON Didier - MALBRANT Michel - BEZAUD Cyril - BRAGUIER Pierre- CANNAUD-CARDOSO Christelle- BODIN Jean-Paul

Pouvoirs :

DEBORT Patrice donne pouvoir à DAGUISE Claude

Absents

ALLIGNET Dominique -LAFUIE Séverine

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel LASGORCEIX

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30

Approbation du procès-verbal du conseil en date du 29/08/2018:

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du Jour :

2018-77- Création d'un poste d'adjoint du patrimoine à compter du 1^{er} décembre 2018

Arrivée de Laurent BRAULT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Madame Roselyne GARNIER souhaite arrêter ses fonctions de bibliothécaire à compter du 30 novembre 2018.

Il est donc nécessaire de procéder à son remplacement à compter du 1^{er} décembre 2018 ; pour cela, monsieur le Maire propose au conseil de créer un poste d'adjoint du patrimoine à 20/35^{ème} à compter du 1^{er} décembre 2018.

Le poste d'adjoint du patrimoine à 18.5/35^{ème}, occupé par Madame GARNIER, sera donc fermé au 01/12/2018.

Il est précisé que le nouvel agent recruté bénéficiera du régime indemnitaire en vigueur sur la commune, à savoir l'IFSE et le CIA dans le cadre du RIFSEEP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- accepte la création d'un poste d'adjoint du patrimoine à 20/35^{ème} à compter du 1^{er} décembre 2018
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette création de poste

2018-78- Création d'un poste d'adjoint d'animation à compter du 1^{er} janvier 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au départ d'Aurélie MASSE, directrice adjointe au centre de loisirs d'Ingrandes, il s'est avéré nécessaire de procéder à son remplacement à la rentrée scolaire ; c'est Marine LEBELLIER, précédemment en poste au Cap Jeunes, qui exerce cette fonction en CDD depuis le 06/09/2018 jusqu'au 31/12/2018.

A l'issue de ce CDD, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'Adjoint d'animation à 35 heures à compter du 1^{er} janvier 2019.

Il est précisé que le nouvel agent recruté bénéficiera du régime indemnitaire en vigueur sur la commune, à savoir l'IFSE et le CIA dans le cadre du RIFSEEP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- accepte la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2019
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette création de poste

2018-79 - Bail cabinet vétérinaire LANCNER à compter du 01/12/18

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de renouveler le bail avec le cabinet vétérinaire de Monsieur LANCNER, situé 23 place St Romain.

Il est proposé de conclure un bail professionnel de 6 ans avec Monsieur LANCNER Marc, vétérinaire, pour un loyer mensuel de 600 €, ce loyer intégrant les charges d'eau, d'électricité et de gaz.

La préparation de l'acte sera confiée à l'étude BARON-SAINTON. Les frais d'actes seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- accepte la signature d'un bail professionnel de 6 ans avec le cabinet vétérinaire LANCNER selon les modalités définies ci-dessus
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de ce bail.

2018-80 - Tarifs location salle Jules Ferry

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil du 20 février 2017 relative au vote de tarifs pour la location de la salle Jules Ferry.

Pour répondre à la demande de location en semaine et sur une journée le week-end, il est proposé la création de nouveaux tarifs de location :

| | Habitant Dangé St Romain | Hors commune |
|--|--------------------------|--------------|
| Tarif existant | | |
| Week-end (2 jours) | 150 € | 300 € |
| Tarifs supplémentaires proposés | | |
| Week-end (1 jour) | 80 € | 160 € |
| 4 h en semaine | 35 € | 70 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, accepte les tarifs de location de la salle Jules Ferry tels qu'exposés ci-dessus.

2018-81 - Tarifs cantine et transport scolaire

Monsieur le Maire rappelle au conseil les tarifs en vigueur pour la restauration scolaire et les transports scolaires. Il propose de les reconduire pour cette nouvelle année scolaire :

Restaurant scolaire :

Repas enfant : 3.20 €

Repas adulte : 5.15 €

Transports scolaires :

111 € annuel par enfant payable au trimestre soit 37 €/ trim.

Ces tarifs resteront en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération intervienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité des membres présents, accepte la reconduction des tarifs cantine et transport scolaire tels qu'exposés ci-dessus. Ces tarifs resteront en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération intervienne.

2018-82 - Subvention rénovation de façade – dossier EMMA / EPS

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention rénovation de façade de l'association EPS / EMMA pour son siège situé 58 avenue de l'Europe.

Après étude de cette demande par le responsable technique, il est proposé, conformément à la délibération du 16 mars 2016, le versement de la subvention plafond d'un montant de 500.00 €.

Il est précisé que la subvention sera réglée sur présentation des factures correspondantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents (18 voix pour et 3 abstentions), accepte le versement d'une subvention rénovation de façade de 500 € à l'association EMMA / EPS.

2018-83 - Subvention rénovation de façade – dossier BRUNE Jean-Marc

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention rénovation de façade de Monsieur BRUNE Jean-Marc pour son habitation située 9 rue de la Gare.

Après étude de cette demande par le responsable technique, il est proposé, conformément à la délibération du 16 mars 2016, le versement de la subvention plafond d'un montant de 500.00 €.

Il est précisé que la subvention sera réglée sur présentation des factures correspondantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents (17 voix pour et 4 abstentions), accepte le versement d'une subvention rénovation de façade de 500 € à Monsieur BRUNE Jean-Marc.

2018-84 – Fuite d'eau compteur commun Cimetière et Floréal - remboursement des consommations au budget du Floréal

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une fuite d'eau a été constatée sur le réseau d'eau du cimetière de Dangé. Cette fuite a depuis été réparée mais les mètres cubes surconsommés ont été facturés au Foyer Résidence le Floréal, titulaire du compteur, le réseau du cimetière étant rattaché au Foyer Résidence.

La surconsommation a été estimée à 1 131 m³. La facture émise par le syndicat d'eau a été réglée par le budget du Floréal mais il est demandé le remboursement par la commune de la partie correspondant à la fuite concernant le cimetière.

Tarif m³ d'eau (incluant les différentes redevances) : 1.295 € + 0.055 € + 0.23 € = 1.58 € HT /m³

Soit 1 131 m³ X 1.58 € = 1 786.98 € HT

Ajouté de la TVA à 5.5 % = 1 885.26 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, accepte le remboursement au Foyer Résidence de la somme de 1 885.26 € au titre de la surconsommation d'eau due à la fuite sur le réseau du cimetière.

2018-85 – Agglomération Grand Châtellerauld – Adhésion service commun transition énergétique

Suite à la réunion de présentation du service commun transition énergétique de Grand Châtellerauld le 11/09, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à ce service permettant aux communes de bénéficier d'un accompagnement portant sur trois points :

- Comptabilité énergétique et conseil sur l'orientation énergétique
- Accompagnement technique, juridique et financier
- Accompagnement technique pour les projets de rénovation et d'énergie renouvelable

Pour bénéficier des avantages de ce service commun, la commune doit signer une convention d'une durée de 3 ans avec la communauté d'agglomération et s'acquitter d'une contribution financière annuelle.

Le versement est calculé selon deux formules :

- Soit 0.90 € par habitant
- Soit 10 % du budget énergie annuel de la commune réparti sur les 3 années de la convention.

Le calcul le plus avantageux pour la commune est retenu. Il est réévalué chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents (16 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions), accepte :

- **l'adhésion au service commun transition énergétique Grand Châtellerauld**
- **le versement d'une contribution financière telle que définie ci-dessus.**

2018-86 – Report des décisions du Maire

Selon les délégations prévues par la délibération du conseil municipal du 28/03/2014, Monsieur le Maire informe le conseil de la réalisation d'un emprunt pour les travaux d'extension du lotissement du Gué :

Caractéristiques du prêt : prêt à taux fixe d'un montant de 540 000 € avec le Crédit mutuel :

- Durée : 10 ans
- Taux fixe : 1.05 %
- Remboursement à échéance constante.
- Périodicité : trimestrielle
- Remboursements anticipés : à la vente des lots, sans indemnités, sans préavis.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

Aucun autre sujet n'ayant été évoqué, Monsieur le Maire clôt la séance.

Prochain Conseil Municipal le 27 novembre 2018 à 18h30

La séance est levée à 22h30